



FICHE PRATIQUE

1

HARMONISER

Le règlement **Classification Labelling Packaging (CLP)** a pour objectif d'harmoniser le système européen de classification et d'étiquetage des substances chimiques et des produits, avec le système mondial préconisé par l'ONU : le **GHS** (Global Harmonised System).

Ainsi, au niveau international, nous aurons les mêmes règles de classification, les mêmes pictogrammes et phrases de risques, ainsi que les mêmes seuils de classification entre les règlements transport et utilisateur pour des dangers communs.

2

UN NOUVEAU LANGAGE

	Directives actuelles	CLP
Terminologie	« préparations » « catégorie de danger » <i>Exemple : toxique, nocif</i> CMR 1, 2 et 3	« mélanges » « classe de danger » <i>Exemple : toxicité aiguë</i> CMR 1A, 1B, 2
Définition des Dangers	15 catégories de danger	28 classes de danger
Pictogrammes <i>Exemples</i>		
Critères de Classification <i>Exemples</i>	Evolution de certains seuils déclenchant une classification particulière. Pas de correspondance exacte entre les 2 systèmes pour toutes les catégories de danger.	
	<i>Exemple : toxicité aiguë</i> Xn R22	Toxicité aiguë catégorie 3 ou Toxicité aiguë catégorie 4
Nomenclature	Mention de danger : R+ 2 chiffres <i>R25 Toxicité en cas d'ingestion</i> Mention de prudence : S+ 2 chiffres <i>S24 Eviter le contact avec la peau</i>	Mentions d'avertissement : « DANGER » et « ATTENTION » associées aux pictogrammes DANGER ATTENTION Mention de danger : H+ 3 chiffres <i>H301 Toxicité en cas d'ingestion</i> Conseil de prudence : P+ 3 chiffres <i>P262 Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements</i>

3

PLANNING

Délais de mise en place du CLP pour les préparations ou mélanges (au sens du CLP) concernant leur classification, FDS et étiquetage.

	1 ^{er} juin 2015		1 ^{er} juin 2017
Mis en marché avant le 01/06/2015	Directives ou CLP ou	Directives ou CLP ou	CLP
Mis en marché après le 01/06/2015		CLP 	CLP

FICHE PRATIQUE

LES PICTOGRAMMES et leur signification (simplifiée)

Dangers Physiques



Objets et matières explosibles ou autoréactives.
Péroxydes organiques



Gaz, aérosols, liquides ou matières solides inflammables...



Gaz, liquides ou matières solides comburants



Gaz sous pression



Matières corrosives pour les métaux

Dangers pour la Santé



Toxicité aiguë par voie orale, cutanée, ou par inhalation



Sensibilisation cutanée...



Sensibilisation respiratoire.
Cancérogénicité...
Mutagénicité...
Toxicité pour la reproduction...



Corrosion cutanée et oculaire...

Dangers pour l'Environnement



Toxicité aiguë ou chronique pour le milieu aquatique

MENTION DE DANGER

H pour Hazard Statement

H **X** **YZ** → Numérotation spécifique du danger

X = 2
Dangers physiques

X = 3
Dangers pour la santé

X = 4
Dangers pour l'environnement

CONSEIL DE PRUDENCE

P pour Precautionary Statement

P **X** **YZ** → Numérotation spécifique du conseil

X = 1
Conseils généraux

X = 2
Conseils de prévention

X = 3
Conseils pour l'intervention

X = 4
Conseils pour le stockage

X = 5
Conseils pour l'élimination

UNE NOUVELLE ETIQUETTE (exemple non contractuel)

PRODUIT A - AMM N° 0000000

H351 / **H410** → Susceptible de provoquer le cancer. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P260 → Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313 → EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P501 → Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Délai de rentrée des travailleurs dans la zone traitée :
6 heures après traitement pour les cultures de plein champ, 8 heures pour les cultures sous serres.

Attention
Porter des gants et des vêtements de protection appropriés pendant les phases de mélange, chargement et application.
SP13 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5, 20 ou 50 mètres par rapport aux points d'eau selon la culture traitée.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Premiers secours
Conseils généraux
S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.
Inhalation
Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme.
Contact avec la peau
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.
Contact avec les yeux
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Ingestion
Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfids.com.
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipollution puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

- Les **PICTOGRAMMES** qui peuvent s'additionner.
- Les **MENTIONS DE DANGER** et leur signification. Toutes les mentions de danger doivent être présentes sur l'étiquette sauf en cas de redondance évidente.
- Les **CONSEILS DE PRUDENCE** et leur signification. Sauf nécessité pour montrer la gravité et la nature des dangers, pas plus de 6 conseils de prudence sur l'étiquette
- Les **MENTIONS D'AVERTISSEMENT** qui s'ajoutent éventuellement aux pictogrammes.
- Les **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES** obligatoires.

[janvier 2014] - Annule et remplace toute version précédente.



Bayer CropScience

Bayer Service Infos

► N° Vert 0 800 25 35 45

Bayer S.A.S.
Bayer CropScience
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09

www.bayer-agri.fr